

## Concours

# Initiatives en développement durable à l'INRS

Projet pilote 2021-22

## Contexte

En cohérence avec le plan stratégique, le programme scientifique institutionnel et la politique de développement durable de l'INRS, le comité institutionnel de développement durable proposera dans son plan d'action plusieurs activités visant à augmenter la responsabilité et le leadership en développement durable de sa communauté. L'une de ces activités est un concours visant à soutenir des initiatives en développement durable.

## Thématique

Pour ce premier appel à projets, le comité a retenu le thème de la réduction des matières résiduelles. En effet, les activités de l'INRS, que ce soit les études ou la recherche, engendrent d'importantes quantités de matières résiduelles. Que ce soit les déchets de plastiques issus des laboratoires, l'équipement de protection individuelle qu'on jette aux poubelles, les résidus chimiques qu'on génère ou les traces qu'on laisse sur le terrain, est-il possible d'estimer l'impact de nos activités et d'agir pour le réduire ?

Les objectifs spécifiques de ce concours sont de :

- Estimer la quantité de matières résiduelles produites dans un contexte donné (pour un type d'activité, par un laboratoire, dans un espace commun)
- Proposer une solution permettant de réduire les matières résiduelles produites;
- Mettre en œuvre la solution dans un projet pilote;
- Envisager l'extension de la mesure au-delà d'un pilote;
- Proposer un plan de pérennisation de la mesure.

# Critères

Les projets seront évalués par le comité de sélection selon les critères et la pondération qui suivent :

- Qualité du projet, incluant une estimation de la valeur de référence qui quantifie les matières résiduelles dont on vise la réduction (comprendre ici que des actions visant les quatre R sont possibles : remplacer, réduire, réutiliser, recycler) ;  
*Le projet définit bien la problématique, s'appuie sur la recherche et a mis en place un protocole solide pour estimer de façon réaliste la quantité de matières résiduelles faisant l'objet du projet [10 points].*
- Faisabilité des actions et du montage financier proposés;  
*Le projet propose une approche réaliste tenant compte du contexte et des moyens financiers disponibles [25 points].*
- Impacts de la réduction;  
*Le projet permettra une réduction substantielle des matières résiduelles visées ou a le potentiel, par son extension ou sa pérennisation, d'avoir un impact important à l'échelle du centre ou de l'INRS [25 points].*
- Qualité du mécanisme de pérennisation proposé;  
*Le projet propose une approche réaliste qui permettra de le maintenir dans le temps [20 points].*
- Appuis, partenariats et engagements.  
*Le projet reçoit l'appui ou la collaboration de diverses parties prenantes qui s'engagent à contribuer au projet pilote, à son extension ou à sa pérennisation par des changements, des actions, des moyens financiers ou autres. La combinaison avec d'autres sources de financement est un atout [20 points].*

# Admissibilité

L'ensemble de la communauté INRS est admissible, notamment :

- Les associations étudiantes;
- Des groupes d'étudiantes et d'étudiants;
- Des laboratoires ou des groupes de recherche;
- Des équipes formées de professeures, professeurs, membres du personnel, et/ou d'étudiantes et d'étudiants.

# Calendrier

16 novembre 2021 — Lancement du concours

26 janvier 2022 — Réception des dossiers

Février 2022 — Évaluation des dossiers

1<sup>er</sup> mars 2022 — Annonce des résultats

Durée du projet : 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

## Attribution des prix

Le budget disponible pour le concours est de 30 000 \$

Le budget demandé au concours peut être de 10 000 \$ au maximum pour un projet donné.

Un financement complémentaire provenant de contributions de partenaires internes ou externes peut être ajouté au montage financier.

Un minimum de trois projets répondant aux critères seront sélectionnés en fonction du budget total disponible.

## Contenu des demandes

Les demandes sont rédigées en Word, Arial 11, interligne simple, marges de 2 cm. Chaque section respecte le nombre de pages demandé.

### Page titre

***Titre du projet***

***Responsable du projet***

***Membres de l'équipe***

L'équipe doit comporter au moins une étudiante ou un étudiant de l'INRS.

### Section 1 Description du projet

(maximum 4 pages)

Cette section décrit la problématique visée par le projet, précise bien la nature des matières résiduelles dont il vise la réduction, présente une estimation rigoureuse de la valeur de référence de la quantité de matières résiduelles qui permettra d'évaluer l'impact du projet. Selon la nature du projet, ce [guide](#) pourrait être utile à cette étape.

## **Section 2 Méthodologie**

(maximum 4 pages)

Cette section comprend une description des approches ou des protocoles qui seront mis en œuvre lors du projet, un échéancier, une description des dépenses prévues et un budget détaillé. Le rôle et la capacité des membres de l'équipe à mener à bien le projet sont mis en évidence. Les parties prenantes (direction de laboratoire hôte, gestionnaire de centre, etc., en fonction du projet) doivent confirmer dans une lettre leur accord avec le projet dans une lettre (en annexe). Tout appui financier de partenaires doit être inclus au budget et être accompagné d'une lettre de confirmation (en annexe).

## **Section 3 Impacts du projet**

(maximum 2 pages)

Cette section présente l'impact prévu du projet. S'il s'agit d'un projet pilote, les impacts d'une éventuelle mise à l'échelle sont précisés. Une stratégie plausible et des engagements des parties prenantes qui permettront la pérennisation du projet sont présentés. Les engagements sont confirmés par des lettres jointes en annexe.

## **Annexes**

Les lettres d'appui sont regroupées en annexe.

## **Réception des demandes**

Les projets complets présentés en un seul PDF doivent être soumis à [directionscientifique@inrs.ca](mailto:directionscientifique@inrs.ca) au plus tard le 26 janvier 2022 à midi.